

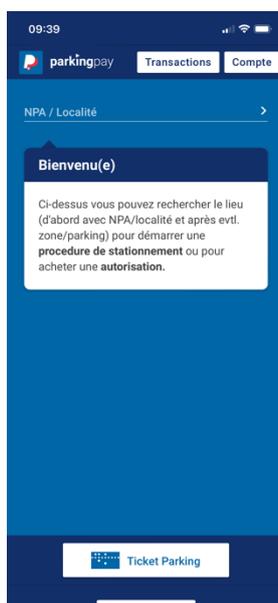
## Marche à suivre pour la demande d'autorisation de parquer en ligne.

1. Télécharger l'application Parking Pay et créer un compte.

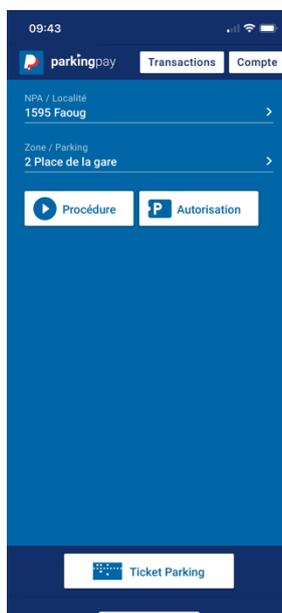


2. Faire une demande d'autorisation en joignant les documents nécessaires.

Sélectionner « Faoug ».



Sélectionner la zone concernée.





Sélectionner le type de macaron.



Cliquer sur « Appliquer ».  
Réunir les documents nécessaires  
et les envoyer à l'adresse [info@faoug.ch](mailto:info@faoug.ch).



3. Attendre l'approbation de la commune qui sera effective uniquement lorsque les documents suivants seront réceptionnés.
  - a. Pour les pendulaires :
    - i. carte grise du/des véhicule/s
  - b. Pour les résidents :
    - i. carte grise du/des véhicule/s
    - ii. Attestation de la gérance ou plan de situation de parcelle privée certifiant l'impossibilité de se parquer sur le terrain privé.